

Image not found or type unknown



Annulation de la vente automobile

Par **twingo65**, le **26/12/2013** à **18:54**

Bonjour,j'ai vendu un véhicule il y a 4 mois à une personne qui me demande de lui reprendre car dans l'annonce j'avais marqué par erreur moteur neuf.

Mais le problème, c'est que la personne a cassé le moteur après 5000km et surtout 63km après avoir fait faire une vidange par un professionnel.

Dois-je reprendre le véhicule si oui moteur cassé ?